

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00506

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE L'HORME - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ENTRETIEN
ZERO-PHYTOSANITAIRE POUR LES ESPACES VERTS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 79

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 89

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOFFON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180050610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL
NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG,
Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE L'HORME - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS D'ENTRETIEN ZERO-PHYTOSANITAIRE POUR LES ESPACES VERTS

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibérations du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les opérations d'achat d'équipements d'entretien des espaces verts « zéro-phytosanitaire » sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de L'Horme sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour l'acquisition d'équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour les espaces verts.

II. Le projet porté par la commune de L'Horme

La commune de L'Horme s'est engagée dans la charte régionale « zéro pesticide dans nos villes et villages » dès juin 2015. En 2016, elle a mis en place un « plan de désherbage communal » avec pour objectif de finaliser et pérenniser une démarche d'abandon des produits phytosanitaires, avec l'accompagnement du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Montravail. A ce jour, elle n'utilise plus de pesticides sur ses espaces publics.

Cependant, des difficultés ont été rencontrées pour l'entretien de certains espaces, notamment le cimetière. Suite à une étude d'aide à la décision et de retours d'expériences d'autres communes, la commune envisage d'acquérir des équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour les espaces verts de la ville.

Le coût total d'opération est estimé à 25 252,00 € HT, intégralement éligible. Le taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole pour ce projet est de 50 % maximum.

Toutefois, la commune sollicite également l'intervention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 5 050,00 €.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de L'Horme s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 63 758,56 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe. Conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 10 101,00 € pour ce projet.

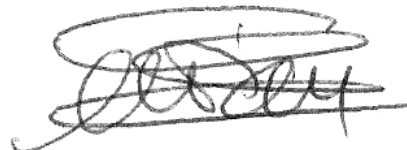
En déduisant le montant du fonds de concours (soit 10 101,00 €), le solde restant à consommer pour la commune sera désormais de 53 657,56 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de L'Horme pour l'acquisition d'équipements d'entretien zéro-phytosanitaire pour les espaces verts d'un montant maximum de 10 101,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU